Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 065-216502260-20240129-2024006-DE

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024 à 19h ---------- **2024/006**

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA

Absents : Noémie DEUTSCH, Sébastien ABADIE (procuration à Bruno CAZERES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Gisèle VINCENT), Dominique GAYE (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Caroline ECORCHON (procuration à Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ (procuration à Denis FEGNE), Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES **Nombre de conseillers en exercice :** 22 **Date de la convocation :** 24 janvier 2024

MODIFICATION DU TRACÉ DE L'ITINÉRAIRE DE GRANDE RANDONNEE GR101

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les chemins susceptibles d'être affectés à la randonnée non motorisée. Il précise que pour protéger ce patrimoine, il est nécessaire d'inscrire ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (Art.56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983).

La Fédération Française de Randonnée des Hautes-Pyrénées a sollicité la commune afin de modifier le tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée GR101. Cette demande a été transmise au Bureau Municipal et les élus compétents ont validé la modification du tracé.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à accorder à la Fédération Française de Randonnée l'autorisation de passage et de balisage GR101, selon la proposition de tracé modifié.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

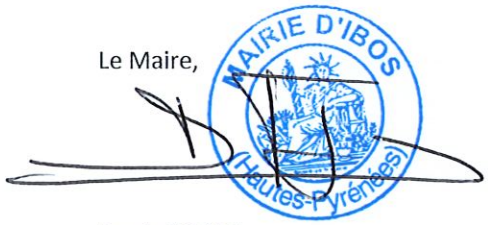

Denis FEGNE

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 065-216502260-20240129-2024006-DE

MAIRIE D'IBOS

AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE

Je soussigné Monsieur FEGNE Denis, Maire de la commune d'Ibos, donne à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre des Hautes-Pyrénées :

☒ une autorisation pour le passage du GR101 sur le tracé présenté sur l'extrait de carte IGN ci-joint

☒ une autorisation de balisage pour ce même chemin (balises blanc-rouge réalisées conformément à la charte officielle du balisage).

Fait le 30/01/24 à IBOS

Signature de Monsieur le Maire :

Cachet :

MAIRIE D'IBOS (Hautes-Pyrénées)

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 065-216502260-20240129-2024006-DE

TRACE CONCERNE PAR L'AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE

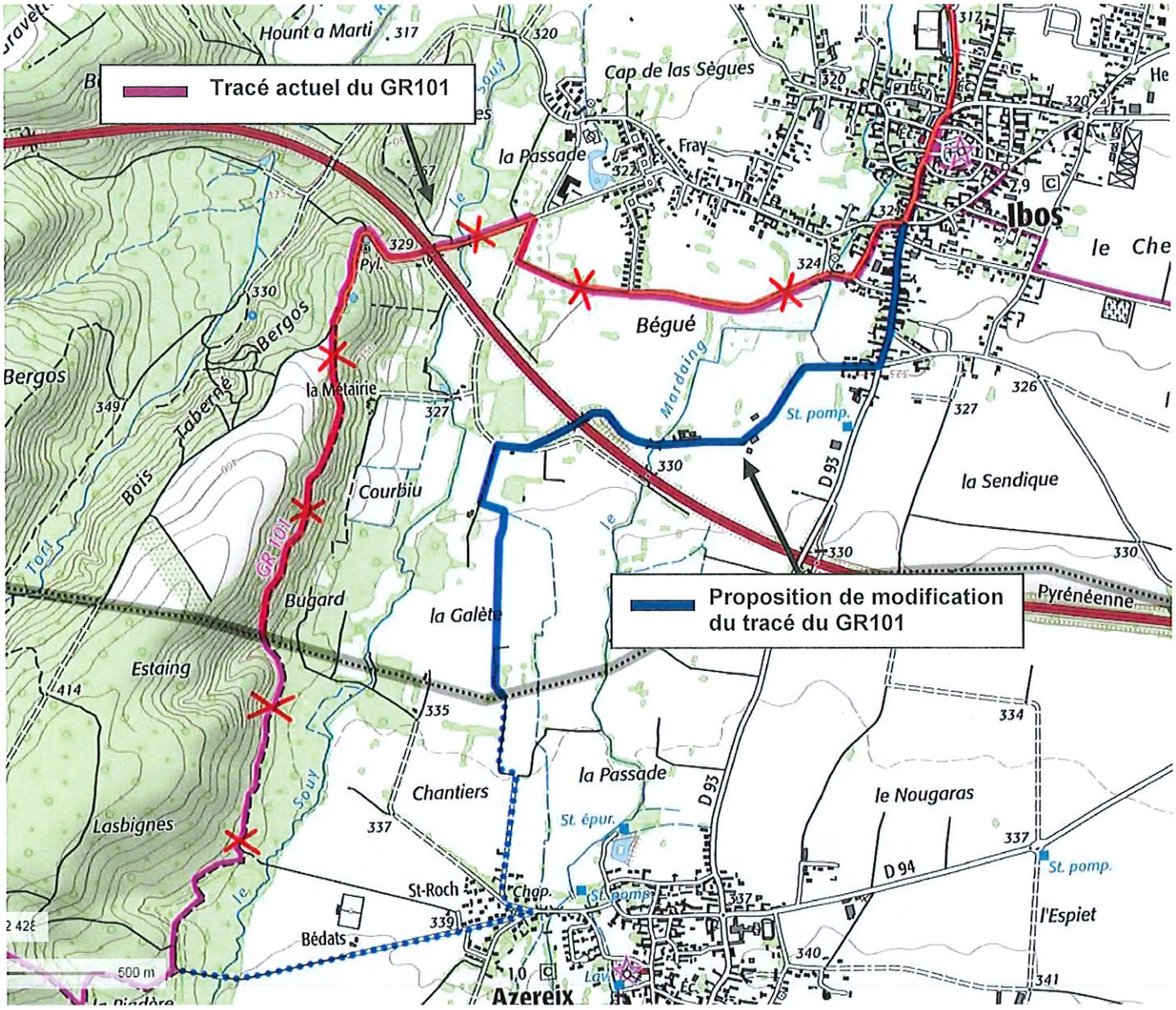

Fait le 30/01/24 à IBOS

Signature de Monsieur le Maire :

Cachet :

MAIRIE D'IBOS (Hautes-Pyrénées)